



Communiqué de presse

Ports de pêche de Cornouaille – Sollicitation du plan de relance

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a en charge 7 ports de pêche dont les activités halieutiques sont essentielles aussi bien pour l'économie du territoire que pour le plan national : les 6 criées ont traité 48 000 tonnes de produits en 2019 (pour une valeur de 140 M€), ce qui représente 23 % des débarquements de pêche fraîche au plan national et 50% de la production bretonne, et en fait la première place portuaire de pêche fraîche française.

La Cornouaille a été très fortement impactée par la crise sanitaire : entre mai et octobre 2020, les ports de Cornouaille enregistrent une diminution de près de 30% des valeurs sous criées fragilisant le modèle économique de l'écosystème portuaire dans le contexte sensible du Brexit.

Le plan de relance du gouvernement de 100 milliards d'euros pour redresser durablement l'économie française est donc attendu par le territoire et particulièrement son volet mer qui comporte deux types de mesures, l'un en faveur du verdissement des ports (200 M€) et l'autre en faveur du renforcement de la filière pêche et aquaculture (50M€).

L'éligibilité de la mesure en faveur du verdissement des ports a été malheureusement annoncée comme limitée aux seuls territoires accueillant un grand port maritime, ce qui exclut tout soutien aux ports bretons et aux ports de pêche de Cornouaille. Les gestionnaires de ports ne sont pas non plus éligibles au volet filière pêche.

Cette orientation n'est pas compréhensible : la Cornouaille est un territoire dont la dépendance à l'économie halieutique est très forte, l'emploi maritime représentant 8% de l'emploi salarié total. L'annonce de la Ministre de la Mer d'une éventuelle mobilisation de crédits à travers le prochain CPER pour financer les projets des ports décentralisés ne semble pas une réponse suffisante et à la hauteur des enjeux portuaires.

Le Syndicat mixte et son concessionnaire la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest mènent un ambitieux programme d'investissements de mutation des places portuaires de Cornouaille qui s'inscrit dans les objectifs fixés par le plan de relance en contribuant à la résilience de la filière, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur et au verdissement des ports.

Un soutien rapide de l'Etat aux projets menés sur les places portuaires de Cornouaille afin de limiter l'impact de la crise sanitaire est attendu.

Le plan de relance et sa mesure en faveur du verdissement des ports est sollicité pour participer au financement des travaux menés sur les criées du Guilvinec et de Concarneau, améliorer la gestion environnementale par le traitement des rejets d'eau de mer des criées ou la gestion des flux.

	montant des travaux sur lesquels le plan de relance est sollicité
Modernisation criée Guilvinec	5,60 M€
Modernisation restructuration criée Concarneau	9,36 M€
Traitement des rejets d'eau de mer des criées de Cornouaille	2,85 M€
Renforcement de la capacité de production de glace à Douarnenez	0,50 M€
	18,31 M€

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, en lien avec ses membres, Conseil départemental du Finistère, Région Bretagne, EPCI a souhaité saisir la Ministre de la Mer pour obtenir des réponses à la hauteur des enjeux de la première place de pêche fraîche de France.

Contact presse : Lucie Vincent – tél : 02 98 82 82 31 – courriel : lucie.vincent@peche-plaisance-cornouaille.fr

Pêche & Plaisance de Cornouaille

5 quai Henry-Maurice Bénard 29120 Pont-l'Abbé
02 98 82 84 00 | syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

